

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

22 février 1996 – n° 1246
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

L'Amérique mieux que l'Europe

L'ALENA, vous connaissez? Christoph Blocher, lui, il connaît, plutôt sous le nom de NAFTA (North American Free Trade Association). Il voudrait même que la Suisse adhère à cette organisation d'Outre-Atlantique, avec laquelle il serait sans doute moins difficile de collaborer qu'au sein de l'Union européenne (UE) et de son étouffante promiscuité.

L'Association de Libre-Echange nord-américaine (ALENA) est l'une de ces organisations économiques régionales créées ces dernières années par des pays désireux de s'entendre entre voisins, pour mieux exister dans le vaste mouvement de mondialisation de l'économie. Unissant depuis 1994 le Canada, les Etats-Unis et le Mexique, l'ALENA constitue déjà, avec l'UE et l'AELE, l'ensemble le plus avancé d'arrangements préférentiels régionaux. De leur côté, l'ASEAN des pays du Sud-Est asiatique et le MERCOSUR du quatuor latino-américain (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) font nettement moins évolué que l'ALENA.

Cette dernière, qui réunit trois importants clients de la Suisse, représente un partenaire commercial non négligeable: les pays de l'ALENA ont absorbé l'an dernier 9,6% des exportations suisses et ont livré 6,5% de nos importations; la balance commerciale Suisse-ALENA fait apparaître un solde positif approchant les trois milliards.

Les chiffres correspondants mettent en évidence l'importance nettement dominante de nos échanges avec l'UE, qui représente à elle seule 63% de nos ventes et 81% de nos achats à l'étranger. Avec une balance commerciale traditionnellement déficitaire, de plus de 15 milliards l'an dernier.

Malgré – ou à cause – de cette prépondérance européenne, M. Blocher, grand prêtre des messes anti-Bruxelles, préconise l'entente avec des partenaires plus lointains: il est revenu enthousiaste de son récent périple en Chine et demande que la Suisse passe un accord avec l'ALENA. Le 27 janvier dernier, lors du traditionnel raout de début d'année que l'UDC zurichoise tient à l'Albisgüetli, son président a même plaidé, en présence de J.-P. Delamuraz, ministre du commerce extérieur, en faveur d'une adhésion pure et simple

de la Suisse à l'ALENA. Il faut, a-t-il expliqué à ses fidèles rassemblés pour une gigantesque partie de fanfares-sauccisses, dépasser les marchés européens largement saturés et travailler avec des pays ayant «une mentalité et une culture juridique» proches des nôtres.

Cette surprenante idée d'une adhésion à une lointaine association de libre-échange, Christoph Blocher ne l'a pas trouvée tout seul. Il l'a au moins lue à la une de la *Weltwoche* du 4 janvier dernier ou peut-être volée au Parti de la Liberté (ex-automobilistes), qui prétend l'avoir émise en premier.

Quoi qu'il en soit des droits d'auteur, l'idée fait son chemin, même dans les esprits les plus sérieux. Le 17 janvier, le Conseil fédéral adoptait son Rapport de politique économique extérieure 1995, insistant sur l'essor des organisations régionales sur les continents américains et asiatique, mais en faisant encore la part belle à l'Union européenne. Moins d'un mois plus tard, l'auteur de ce Rapport, le secrétaire d'Etat Franz Blankart, déclare dans *Le Nouveau Quotidien*, que l'idée d'une adhésion à l'ALENA n'est «ni nouvelle ni insensée» (LNQ, 5.2.96). Élégante manière de dire qu'elle est désormais acceptable, trente ans après les premières allusions à un rapprochement économique par dessus l'Atlantique nord.

Certes, la recherche d'accords avec l'ALENA – et, à l'instar de l'UE, avec le MERCOSUR – «ne saurait être une alternative à notre politique européenne». Il n'empêche que le grand large économique séduit présentement, et que M. Blocher a réussi un joli coup. Le voilà qui passe pour l'inspirateur d'un grand élan commercial, lui, l'anti-européen viscéral (en politique, pas en affaires bien sûr), le partisan du réduit national, le populiste surfant sur les idées reçues et les préjugés invétérés.

La gauche parle d'effet moussant et de poudre aux yeux. La droite anti-européenne se sent délicieusement internationaliste, sans risque ni péril pour notre belle identité blanche et laborieuse. Et les observateurs se frottent les yeux, en attendant l'inévitable écho parlementaire, dès la session de mars sans doute. L'ALENA, tout le monde va connaître. YJ

La longue marche de la compréhension mutuelle

L'article constitutionnel sur les langues, soumis au vote en mars prochain, constitue-t-il un véritable enjeu? Même si le texte proposé se révèle beaucoup moins ambitieux que le projet initial, il représente pourtant un progrès réel pour la Suisse plurilingue.

RÉFÉRENCE

Le quadrilinguisme en Suisse – présent et futur. Analyse, propositions et recommandations d'un groupe de travail du Département fédéral de l'intérieur. Août 1989 (Rapport Saladin).

(jd) Nous n'avons jamais montré beaucoup d'enthousiasme pour la norme constitutionnelle proposée par le Conseil fédéral en 1991. Elle recelait plus de chausse-trappes juridiques qu'elle ne stimulait les échanges linguistiques et protégeait les minorités. Rappel historique.

A l'origine c'est un parlementaire grison, préoccupé par le statut marginal de la quatrième langue nationale, qui demande l'intervention de la Confédération. Mais Flavio Cotti, alors responsable du Département de l'intérieur, décide de faire une œuvre. Il met en place un groupe de travail qui en deux ans élabore un épais rapport, par ailleurs fouillé et passionnant, sur le quadrilinguisme en Suisse. Les choses se gâtent au moment de la traduction juridique de la matière. Les parlementaires romands, craignant pour l'intégrité linguistique des territoires francophones, font passer à la trappe le principe de la liberté de la langue. Celui de la territorialité suscitant d'infinies disputes est finalement abandonné lui aussi.

La disposition constitutionnelle adoptée par le parlement est-elle dès lors inutile? C'est ce qu'insinue le conseiller aux Etats neuchâtelois Cavadini, l'un des principaux artisans de la cure d'amaigrissement imposée au projet initial, qui conclut, magnanime: «Laissez-la vivre!» (*Journal de Genève/Gazette de Lausanne*, 26 janvier 1996). Or ce n'est pas une attitude suffisante du souverain helvétique que demandent les minorités italophone et romanche, mais une reconnaissance clairement exprimée.

Au-delà de cette reconnaissance, le nouvel article crée les conditions nécessaires à une meilleure compréhension entre les régions linguistiques. C'est bien ce qui dérange la Fédération patronale vaudoise, qui voit là le danger d'une sournoise centralisation: «Les langues sont celles des cantons et relèvent de leur souveraineté». Fortes paroles qu'apprécieront les Romanches, eux qui précisément ont fait appel à la solidarité fédérale parce que leur canton ignorait par trop leur situation minoritaire. Si les langues sont bien celles des cantons, elles n'en constituent pas moins, dans leurs pratiques comme dans les échanges intercommunautaires, le patrimoine commun du pays tout entier.

Il a fallu un long détour d'une décennie pour admettre la vacuité d'un dispositif juridique trop explicite et rigide, propre à susci-

ter toutes les méfiances de la part des minorités linguistiques. Que de temps perdu en arguties, alors qu'en priorité ce sont ces méfiances qu'il s'agit de combattre. Non pas en érigeant des barrières pour protéger des territoires linguistiques, mais en encourageant la compréhension et les échanges entre communautés, comme l'indique le nouvel article constitutionnel. Fribourg, qui a récemment adopté une disposition sur les langues affirmant le principe de la territorialité, vit sous la menace permanente de la guerre des langues, un guerre de position – une commune, une langue – qui ne peut que renforcer les rancœurs et les incompréhensions.

Mesures concrètes

Le plurilinguisme helvétique, c'est bien sûr la possibilité pour chacun de s'exprimer dans sa langue. Mais c'est aussi, surtout aujourd'hui avec la mobilité géographique de la population, l'exigence de compréhension mutuelle. Aux frontières linguistiques, la compréhension favorise la vie commune alors que les principes rigides la rendent difficile.

A cet égard, le rapport du groupe de travail reste une source d'inspiration pour ce qui est des mesures envisageables en faveur du maintien du plurilinguisme et de la compréhension mutuelle. En premier lieu, la promotion du bilinguisme dans tous les ordres d'enseignement par des échanges interrégionaux – par exemple la dixième année scolaire dans une autre langue ou certaines branches enseignées systématiquement dans une autre langue, ou encore des écoles publiques bilingues à tous les degrés dans les grandes agglomérations, la possibilité pour les étudiants d'accomplir une partie de leurs études dans une université d'une autre région. Dans la fonction publique fédérale et des cantons plurilingues, la priorité systématique aux candidatures des personnes maîtrisant une deuxième ou une troisième langue nationale. Avec l'objectif minimal que dans ce pays, chaque habitant comprenne une autre langue que sa langue maternelle. ■

En allemand

Le magazine de l'EPF Zurich paraît en allemand. Son numéro de janvier traite d'un sujet important: «Mobilité et trafic». Il est beaucoup question d'écologie. Qui le lira de ce côté de la Sarine? *Bulletin* n° 260 janvier 1996. ■

Les aveux tardifs

PAIEMENTS DIRECTS

Le Conseil fédéral aimerait réduire de moitié l'écart entre les prix suisses agricoles et les prix européens. Dans ce but, les prix devraient baisser de 2,1 milliards. 0,9 milliard sera absorbé par la réduction des coûts. 1,2 milliard est l'exigence de paiements directs supplémentaires. Compte tenu du soutien à certains prix en baisse, la caisse fédérale aura à déboursier 800 millions à la fin de la période transitoire 2002. Le plan financier prévoit donc une augmentation annuelle des paiements directs de 175 millions. Après quoi, certains milieux économiques se plaindront de l'augmentation constante de la dépense publique.

(ag) La nouvelle loi sur l'agriculture «Politique agricole 2002» vient d'être mise en consultation. Le communiqué de presse du Département fédéral de l'économie publique s'efforce de souligner que les erreurs passées seront enfin corrigées. Deux exemples.

On sait combien le marché du fromage est réglementé: prix, quantité de chaque variété, monopole d'exportation. Quand des fromages sont mal mis en valeur ou ne correspondent pas au goût des consommateurs européens, la Confédération paie d'autant plus qu'ils sont difficilement plaçables. Moins c'est vendable, plus on abaisse les prix, avec de l'argent public.

L'aveu du communiqué de presse tient en cette phrase: «Grâce au nouveau système, nous éviterons à l'avenir que le soutien de l'Etat soit d'autant plus élevé que la mise en valeur est mauvaise»!

Précisons que la Confédération a dû consacrer 1,16 milliards de francs à la mise en valeur du lait dans l'année laitière 1993/94. On espère réduire ce montant de moitié.

On sait aussi que la Confédération subventionne par toute sorte de fonds les transformations de leur exploitation que décident les agriculteurs. Mais le système est tel que l'agriculteur n'est pas poussé à prévoir des projets économiques. On propose d'al-

louer désormais des montants forfaitaires. D'où ce nouvel aveu: «Le soutien de la Confédération ne sera plus inversement proportionnel aux économies réalisées par les agriculteurs.»

Comment qualifier une gestion qui subventionnait le non-vendable et poussait à la dépense? Personne ne rendra des comptes. Cela fait (fait encore) partie du régime. ■

Les bons comptes de M. Villiger

(ag) Quand les résultats, au bouclage des comptes, sont meilleurs que prévus au budget, il est de règle, pour le ministre qui les commente, d'abord de se réjouir, puis de souligner qu'il n'y a pas là prétexte à relâchement. Kaspar Villiger a joué cette comédie en deux actes en annonçant un déficit réduit de 2,8 milliards. Il était prévu au budget à hauteur de 6,1 milliards. Il ne sera que de 3,3 milliards. Marge d'appréciation 45%.

M. Villiger a tenu à souligner que l'application flottante des règles comptables pratiquées par la Confédération a permis de réduire ce déficit (comptabilisation du prêt aux CFF par exemple). Mais comment sur de telles bases prétendre faire voter par le peuple une obligation d'assainissement du budget fédéral, confiant à terme des pleins pouvoirs financiers au Conseil fédéral. M. Villiger s'est d'ailleurs gardé de renouveler cet effet d'annonce. ■

HOMMES/FEMMES

Travail égalisateur?

(jg) La discrimination entre les hommes et les femmes face à l'emploi est un fait incontesté. Une étude de l'Office fédéral de la statistique permet d'en préciser la nature et d'ouvrir quelques pistes de réflexion.

Un premier résultat, attendu, montre une disparité ville/campagne. Les cantons les plus urbains, Genève, Bâle-Ville, Zurich, sont ceux où l'accès des femmes au monde professionnel est le plus important, alors qu'Uri et Fribourg sont à l'autre bout de l'échelle. Un résultat particulièrement intéressant porte sur le taux d'activité des femmes. Il atteint 81,3% pour la population féminine âgée de 22 ans. Il diminue ensuite pour atteindre un minimum de 59,9% à 32 ans. Naturellement cette baisse est due pour l'essentiel à la maternité. Ce ratio augmente ensuite à nouveau pour connaître un nouveau plafond de 67,4% à l'âge de 46 ans. Ensuite la participation des femmes à l'économie diminue constamment. Elle n'est plus que de 14,8% à l'âge de la retraite.

La ségrégation professionnelle est plus importante en début de carrière. Les choix de formation des deux sexes sont très dissemblables. À 25 ans, les femmes et les hommes sont dans des activités très différentes. Le

marché du travail égalise ensuite progressivement cette différence. Plus la situation économique est bonne et plus les actifs (et les actives) changent d'emploi en s'éloignant de leur formation initiale. Ce brassage réduit l'inégalité des deux sexes face à l'emploi et perdure dans la seconde carrière que les femmes entament souvent avant 40 ans. Néanmoins la ségrégation devient plus faible pour les femmes qui n'ont pas interrompu leur vie professionnelle que pour celles qui se sont arrêtées quelques années.

Au delà de toutes les mesures destinées à favoriser la parité entre les hommes et les femmes, le marché du travail apparaît bien comme le grand égalisateur. C'est la main invisible qui réduit lentement les différences. Une remarque toutefois: les auteurs de l'étude ont travaillé sur la base des données du recensement de 1990. C'est une photographie de la situation de la Suisse. Elle ne peut bien sûr pas tenir compte des différences de mentalité et de stratégie selon les générations. Une femme de 50 ans a dû construire sa carrière dans un environnement bien différent et avec d'autres attentes que celles d'une diplômée de 25 ans. Mais les jeunes femmes qui sortent de l'université en pensant que les discriminations n'existent plus, nous en connaissons, se heurtent souvent assez vite à une douloureuse réalité! ■

RÉFÉRENCE

Ségrégation entre hommes et femmes sur le marché du travail, Office fédéral de la statistique, Berne, 1995.

Une réforme capitale, maladroitement contestée

La création des hautes écoles spécialisées représente la réforme la plus importante du système de formation jamais réalisée en Suisse au cours des dernières décennies. Le projet est certainement perfectible, mais la réaction de la gauche genevoise – une HES pour Genève – montre que cette dernière n'a pas compris l'enjeu.

OÙ SONT LES PASSERELLES?

L'une des plaies de notre système de formation, c'est le cloisonnement entre les différentes filières. Les HES ajouteront-elles encore à cette rigidité? Pour l'heure, un seul acquis précisé par le Conseil fédéral dans sa réponse à une motion parlementaire: «L'accès aux EPF avec une maturité professionnelle n'est pas possible sans autre et il n'y a pas de raison que ce principe soit modifié. Toutefois, toute personne peut se présenter à un examen d'admission. Pour les diplômé(e)s des futures HES, deux possibilités existeront, comme c'est déjà pratiquement le cas pour les ETS»:

- admission sans examen au premier semestre
- admission avec examen au cinquième semestre.

(*dm/jd*) Le projet est d'envergure et mené tambour battant pour concrétiser une idée née lors de la tentative de rapprochement de la Suisse avec l'Union européenne. Mise sur pied en cinq ans, un rythme peu habituel pour notre pays, la nouvelle structure doit regrouper près de cinquante établissements et 16 000 étudiants pour une dépense globale de 4 milliards de francs jusqu'en 2003.

Le but visé? Essentiellement valoriser et développer les formations axées sur la pratique professionnelle de manière à élargir l'offre de niveau supérieur et fournir les qualifications indispensables à l'économie helvétique. A l'image de ce que font déjà nos voisins européens, l'Allemagne avec ses «Fachhochschulen» et la France avec ses instituts universitaires de technologie.

Désengorger les unis

Ce projet doit contribuer à rééquilibrer un système de formation supérieure singulièrement boiteux. Aujourd'hui 90 000 étudiants fréquentent des universités qui monopolisent le budget de la formation supérieure. Une proportion non négligeable d'entre eux ne termine pas ses études et ceux qui décrochent un diplôme ne peuvent compter sur des débouchés assurés. Il s'agit donc de promouvoir une formation alternative, plus proche de la pratique.

Tout comme les universités, les HES dispenseront un enseignement lié à la recherche et fourniront des expertises, mais dans une perspective appliquée. A ce titre, elles reprendront des domaines aujourd'hui couverts par les écoles techniques supérieures, les universités et les écoles polytechniques. On est loin d'un simple galon supplémentaire ajouté à la casquette des établissements existants, ce que beaucoup ne semblent pas avoir compris. Il ne s'agit donc pas simplement de juxtaposer les écoles professionnelles actuelles sous une étiquette ambitieuse, mais d'une métamorphose. Cette dernière exigera une réorganisation de ces écoles afin de parvenir à une densité suffisante et à une coopération optimale, des plans d'étude renouvelés, des programmes de recherche, la mise à niveau des enseignants.

Dans ces conditions, on comprend qu'il n'est pas question de multiplier le nombre des HES: qui postulerait la création de vingt ou trente universités supplémentaires en Suisse? Les cantons romands l'ont bien com-

pris qui ont décidé de regrouper leurs forces pour mettre sur pied une HES de taille suffisante, offrant à la fois capacité de recherche, qualité et diversité de l'enseignement.

Ce projet suscite l'ire de la gauche genevoise et des associations d'enseignants qui, aveuglées par la bipolarisation politique prévalant au bout du lac, n'y voient qu'une attaque en règle contre la démocratisation des études, le statut des enseignants et la qualité de la formation dispensée à Genève. D'où le lancement d'une initiative cantonale pour une HES genevoise.

On est surpris de lire, sous la plume des opposants à une HES romande, des propos qui fleurent bon le cantonalisme étriqué et méprisant. Ainsi «il va de soi que la stature internationale de la troisième ville du pays, sa position face à la France et à l'Europe apporteront plus à la Romandie qu'un repli sur Tolochenaz». (*Union Informations*, Bulletin de l'Union du corps enseignant secondaire genevois, no 60, janvier-février 1996). Dans l'argumentaire des tenants d'une HES genevoise, il n'est question que de souveraineté cantonale, d'atouts et de patrimoine cantonaux à ne pas galvauder et de contrôle démocratique cantonal à sauvegarder. L'un des tracts appelant à signer l'initiative n'hésite pas à mettre en scène un petit aigle genevois qui tient fièrement tête à dame Helvetia!

Un territoire de formation

Le projet de HES de Suisse occidentale, rappelons-le, ne consiste pas à choisir un site particulier au détriment d'autres, mais à construire «un territoire de formation». A l'exemple de l'Université du Québec ou de celle de la Californie, disposant chacune d'une seule structure de direction mais dont les bâtiments se répartissent sur tout le territoire de la Belle Province et de l'Etat américain.

La revendication du canton de Berne d'abriter trois HES devient argument genevois pour exiger un traitement égal. Comme s'il s'agissait d'un concours dont sortirait vainqueur le détenteur du plus grand nombre d'établissements. Tant mieux si la Suisse romande, contrairement à Berne, a compris que les objectifs de la formation professionnelle supérieure, tels que fixés par la Confédération, exigent un regroupement des forces pour valoriser les atouts régionaux. Quant à la gestion et au contrôle démocrati-

Vu de l'extérieur

(vb) Vue de l'extérieur, l'opposition genevoise à la HES romande (HES de Suisse occidentale, HES-SO) apparaît d'une part comme un conflit politique interne et d'autre part comme une défense farouche d'un particularisme genevois. En effet, bien que les écoles techniques HESables soient soumises à la loi fédérale sur la formation professionnelle, à l'ordonnance de l'Ofiamt sur les écoles techniques supérieures ainsi qu'à une surveillance de l'Ofiamt, l'école d'ingénieurs de Genève a toujours été une exception tolérée. Elle réunit en effet deux cycles, secondaire supérieur et tertiaire; la filière scolaire permettant à un jeune sortant du Cycle d'orientation de continuer son cursus vers son diplôme technique supérieur sans passer par l'apprentissage, voie royale, rappelons-le, des HES, avec la nouvelle maturité professionnelle censée ouvrir la porte de ces futures Universités des métiers eurocompatibles.

Mais ce qui motive aussi le combat du cercle élargi des enseignants de l'Ecole d'ingénieurs est la crainte de perdre un pouvoir. Avec les futurs organigrammes des HES, un état-major constitué de 10 à 20 personnes issues de l'enseignement, de l'économie, de la politique, de l'administration épaulera le *Conseil stratégique*, qui siègera, lui, tout en haut de la hiérarchie HES, formé des conseillers d'Etat en charge du dossier, qui représentent, selon les cantons, les ministres de l'économie et du

ques, prétendument menacés par une HES romande, on notera qu'actuellement peuple et parlement cantonaux n'ont guère leur mot à dire au chapitre de la formation.

Dans l'élaboration de ce projet, les gouvernements romands ont agi avec trop de discrétion. Une entreprise de telle ampleur, qui bouscule inévitablement des situations acquises, exige un débat ouvert. Ce débat, la gauche genevoise, plutôt que de se barricader dans son territoire cantonal, aurait pu et pourrait encore l'ouvrir avec ses partenaires politiques des autres cantons romands. Car nombre de questions méritent mieux que des réponses corporatistes: des réponses romandes de gauche. Par exemple au sujet des structures et du dispositif de contrôle politique de la future HES, du mandat qui lui sera confié, de la répartition géographique des formations, de la redistribution des filières de formation entre les universités, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et la HES – pourquoi notamment personne n'aborde le problème du transfert des études commerciales (HEC) des universités à la HES –, des possibilités de passage offertes aux étudiants entre ces différentes institutions. ■

commerce ou les ministres de l'instruction publique. Au niveau de l'état-major, les frondeurs genevois voient une menace de «mainmise du patronat».

Quant aux enseignants, leur réflexe corporatiste leur fait redouter la perte de leur statut de fonctionnaire à plus ou moins court terme. En effet, s'ils intègrent une HES romande, ils côtoieront des enseignants au statut différent: par ex. dans certaines ESCEA (Ecoles supérieures pour les cadres de l'économie et de l'administration), les profs ont des statuts semi-privés. La planification des HES prévoit pour le personnel enseignant des statuts «non rigides». «La coexistence de statuts étatiques avec des statuts non étatiques sera problématique. Harmoniser les statuts à long terme sera difficile mais nécessaire pour une gestion flexible», dit le document (CDIP, *La planification des HES: Où en sommes-nous?* Janvier 96). Les HES auront en outre une identité juridique propre, ce pourra être par exemple des fondations, avec un *management* très indépendant et une importante autonomie de gestion, ce que semblent craindre les initiés.

Quant au «déficit démocratique» (les HES échappent aux parlements cantonaux, sauf pour les subventions cantonales, mais quelle école technique supérieure y serait soumise?), il faut préciser que le rôle des législatifs n'est pas encore défini.

FORUM

COURRIER

Un lecteur, craignant que le laconisme d'une brève historique concernant Georges Oltramare, pourtant qualifié de frontiste, ne banalise son action, nous écrit:

«Eviter les dérapages», recommande un titre du n° 1244 de *DP*. Cette louable prudence s'impose particulièrement envers les pièges du langage et les risques du raccourci hâtif, comme le montrent, deux pages plus loin, les lignes quelque peu ambiguës consacrées au livre passionnant de Pascal Ory, *La France allemande*, publié en 1977 déjà, et heureusement réédité en 1995. Soit en effet un lecteur qui ignorerait quasi tout de Georges Oltramare. Certes, les abonnés de *DP* sont par définition fort cultivés. Néanmoins supposons... Que saurait ce lecteur depuis le 8 février dernier? Que ...le frontiste genevois Georges Oltramare (...) fit du journalisme et de la radio à partir de 1940 à Paris et (...) rentra en Suisse pour y être condamné. Voilà un personnage bien insignifiant, à part son désir (pervers?) de condamnation.

Or l'activité journalistique et radiophonique d'Oltramare en France occupée, sous le pseudonyme peu modeste de Charles Dieudonné, a consisté à se mettre au service, non du régime de Vichy, mais des Allemands, ce qui lui vaut

REPÈRES

● La HES de Suisse occidentale comprendra les écoles d'ingénieurs suivantes:

Ecole d'ingénieurs de Genève (dans l'attente de la suite des événements), d'Yverdon, de Lausanne, de Sion, de Fribourg, du Locle. Avec, St-Imier (qui est dans la HES Berne).

● Les ESCEA suivantes:

ESCEA de Lausanne, Saint-Maurice, Viège, Fribourg, Neuchâtel, Genève (en développement).

● Les écoles supérieures d'art visuel et d'arts appliqués (ces écoles seront planifiées au niveau des régions linguistiques) de Genève, Lausanne (un département de l'ECAL), La Chaux-de-Fonds.

● La HES verte, avec Changins et Lullier.

● Autres écoles:

L'Ecole hôtelière de Lausanne,

L'Ecole suisse d'ingénieurs des industries graphiques et de l'emballage, Lausanne.

● Pour la musique et le théâtre, le Conseil des HES a mandaté une analyse pour 1996.

● Les domaines de la santé et du social visent à rejoindre le réseau HES et planchent sur leur intégration dans une HES des métiers spécifique..

L'INVITÉ DE DP

Sur les emplois dits «de proximité»

Le récent rapport du Conseil économique et social (CES) de Genève sur «les emplois de proximité», qui a fait grincer les syndicats locaux, nourrit le débat engagé un peu partout sur l'avenir du travail, les tribulations du salariat, la mutation de l'Etat social et quelques autres bateaux de fort tonnage. Est-il encore permis de risquer, à ce propos, quelques réflexions empreintes du plus modeste pragmatisme?

JEAN STEINAUER

travaille au Conseil
économique et social de
Genève.

Quels que soient les progrès imaginables dans la réduction généralisée du temps de travail, nombre de salariés sont, et seront dans le proche avenir, largués pour défaut de compétitivité face à d'autres travailleurs ou face à des machines. Quand les banques par exemple, annoncent une surcapacité d'environ 20%, il est vain de croire qu'on pourrait tirer argument de leur richesse pour les obliger à conserver le personnel en surnombre. C'est désolant, mais c'est un fait.

En voici un autre, qui n'est pas très consolant peut-être, mais qu'on peut également observer à l'œil nu: le développement, la multiplication des drôles de jobs, qui n'appartiennent strictement ni au marché ni à l'Etat, bien que tenant un peu à l'un, un peu à l'autre, et parfois même aux deux. Citons pêle-mêle les entreprises d'insertion, les occupations temporaires pour chômeurs, les ateliers protégés, les activités servant de prestation compensatoire au revenu minimal d'aide sociale (RMCAS) genevois, en attendant la généralisation d'un revenu minimum d'existence, les postes occupés par des objecteurs de conscience ou des personnes condamnées à fournir un travail d'intérêt général, etc. Transitoires ou pérennes, ces... para-emplois recueillent une partie des tra-

●●●

d'être rédacteur en chef de *La France au travail*. Il est très actif à Radio-Paris (se souvient-on du slogan de la BBC, «Radio-Paris ment Radio-Paris est allemande»?) où il présente ses propos antisémites et pro-nazis comme l'expression d'une nation neutre. En 1944, plus chanceux que son homologue Philippe Henriot, il échappe à un attentat. A la fin de la guerre, il est en Allemagne, et s'il se réfugie dans son pays natal, c'est pour être jugé par un tribunal suisse: il écoperait de trois ans de prison, alors que les Français le condamnent à mort par contumace. Il travaillera encore en Espagne, et offrira ses services aux ennemis de l'Etat d'Israël. Cherchez des cas comparables... Oltramare est mort à Genève en 1960.

Lorsqu'on évoque «cette période, si difficile à comprendre pour ceux qui ne l'ont pas vécue», comme le signale votre collaborateur, il y a des cas où, même en tenant compte des contraintes rédactionnelles, un laconisme excessif n'est pas sans danger. Rémy Pithon

Allaman

vailleurs largués; au surplus, ou à défaut, c'est par leur objet même qu'ils se caractérisent comme des emplois d'utilité sociale. S'ils consistent à fournir des services directs ou indirects aux ménages et aux individus, on peut les appeler «emplois de proximité».

Le rapport du CES ne préconise évidemment pas leur systématisation comme réponse à la crise de l'emploi, et ne vise nullement à la création d'un second marché du travail, qui serait en fait un sous-marché. Il cherche seulement à éviter que la multiplication – prévisible, inéluctable même – des emplois de proximité ne tourne à la prolifération anarchique de petits boulots dépréciés et ne contribue, de façon perverse, au démaillage du tissu social. A cette fin, le CES insiste sur quelques principes et suggère quelques moyens pratiques. Voici des exemples, au vol.

Comme la reconnaissance sociale d'un boulot passe largement par la formation qu'il requiert, et que l'intérêt du travailleur pour son job augmente quand celui-ci développe la personnalité au lieu de l'écraser, la mise en œuvre de bons emplois de proximité va de pair avec la mise sur pied de programmes de formation et de systèmes de validation des compétences acquises. Plus simplement dit: la formation continue n'est pas moins indispensable dans l'«économie sociale», comme disent les Français, que dans l'économie totalement soumise à la concurrence.

Autre principe: organiser les emplois de proximité sur une base collective, et laisser jouer au maximum le dynamisme des associations. Qu'il s'agisse de détecter les besoins, d'aider à formuler une demande sociale, de mobiliser les gens pour que demande et besoins soient reconnus, ou d'imaginer les moyens d'y répondre, le secteur associatif est plus rapide que n'importe quelle administration. Dans ce sens, la richesse du terrain genevois ou romand en associations et organismes privés, loin d'être un obstacle, représente une chance pour le développement d'emplois de proximité à forte légitimité sociale.

Au rayon des moyens pratiques, le CES recommande principalement deux choses.

D'une part, il suggère l'instauration d'un chèque-emploi-service, un papier servant à la fois de contrat de travail et de fiche de paie. L'intérêt principal d'un tel instrument est de garantir le paiement des cotisations sociales, donc la

Des raisons de s'inquiéter

La procédure de consultation a été bouclée en quatre mois. Aussi bien le Conseil fédéral que l'industrie sont pressés de libéraliser les télécommunications avant 1998 et de s'attaquer à un marché prometteur. Mais qu'en est-il de l'emploi?

REPÈRES

Les résultats de la procédure de consultation de la LTC sont en train d'être analysés. Les débats au Parlement pourraient commencer à l'automne. Après une année pour l'élimination des divergences, il est possible que la loi sur les télécommunications entre en vigueur début 98. Le train de réformes en cours comprend on le sait trois projets: la révision de la loi sur les télécoms (LTC), une nouvelle loi sur la poste (LPO) et une révision de la loi sur l'organisation des PTT (LOPT).

(vb) La révision de la loi sur les télécommunications (LTC) abolit le monopole PTT sur le téléphone et les réseaux pour le remplacer par des concessions. Télécom PTT qui deviendra une SA se positionne avant la date officielle de la libéralisation de la branche au sein de l'UE, début 1998. Le mouvement est général. Au sein de l'Union européenne, les monopoles disparaissent les uns après les autres. Les enjeux autour de la branche des télécommunications sont en effet énormes. Cette industrie d'avenir devrait connaître une croissance annuelle du chiffre d'affaires de 10%.

Une ordonnance du Conseil fédéral a permis à Télécom PTT de déroger à l'actuelle loi sur les télécommunications. C'est ainsi que d'ores et déjà la future S.A. a fait sa percée en Tchéquie, en Inde du nord, et qu'elle construit un réseau d'alliances international avec d'autres concurrents afin d'en faire des partenaires. La concurrence sans merci a commencé et on assiste ébahi à la naissance, sur le marché intérieur, d'une société concurrente qui chassera sur le terrain de Télécom PTT, regroupant les CFF, l'UBS et Migros. On prend acte de la baisse de tarifs téléphoniques internationaux accordée par les PTT pour fidéliser leurs gros clients. La guerre est déclarée, si l'on en croit le porte-parole des PTT (*J. de Genève*, 17/18 février).

Ce grand chambardement n'est pas sans inquiéter les syndicats, qui craignent pour le

protection du travailleur. On peut discuter d'autres aspects: s'il convient par exemple de subventionner une partie des chèques pour rendre solvable certains secteurs de la demande, ou de les assortir d'un avantage fiscal pour encourager les gens à y recourir.

D'autre part, le CES préconise l'institution d'un mécanisme tripartite de labellisation et de contrôle des services de proximité fournis par les associations. Autrement dit: pour que le truc fonctionne sérieusement, il faut qu'y participent les employeurs (légitimement soucieux d'empêcher la concurrence déloyale, fût-elle bourrée de louables intentions), les syndicats (justement attentifs à prévenir le *dumping* social) et l'Etat, dont la responsabilité en matière d'action sociale ne s'éteint évidemment pas, lorsque son rôle évolue de l'intervention directe à l'encouragement et au contrôle de l'initiative du secteur associatif.

Cela suppose, bien sûr, que les trois parties soient capables de surmonter un certain nombre de blocages idéologiques. Mais cela, comme on dit, c'est une autre histoire. ■

service universel et redoutent que de grandes sociétés privées se taillent la part du lion en pratiquant des prix que Télécom PTT, obligé de s'occuper de secteurs moins rentables et déficitaires, ne pourra guère tenir. Ils redoutent aussi un développement inégal de l'infrastructure de pointe, rendant l'accès aux «autoroutes de l'information» par trop sélectif, ainsi qu'une réduction massive des emplois.

Allemagne: 60 000 postes supprimés

Lors de leur dernière réunion, à Berlin, les représentants des syndicats néerlandais, autrichien, allemand et suisse des télécommunications et de la poste ont appris qu'en Allemagne, Deutsche Telecom se propose de supprimer 60 000 places de travail d'ici l'an 2000. Les enjeux et les problèmes sont les mêmes ici et là. Le syndicat de la poste allemand, rapporte *Union PTT*, le journal syndical suisse des employés PTT, demande que le mandat constitutionnel d'une desserte suffisante de tout le territoire soit sauvegardé. Il estime en outre que la baisse des effectifs doit être stoppée et que la croissance pronostiquée dans le secteur des télécoms doit servir à créer des places de travail et des possibilités de formation. Il faudra aussi, ajoute-t-il, préserver «la qualité sociale de la communication, par des raccordements à large bande, adaptés aux multimédias, profitable à l'économie, mais aussi à tous les citoyens». Avec l'ouverture du marché des télécoms à la concurrence, le syndicat allemand craint qu'«en renonçant à limiter le nombre des licences, on aboutisse à un écrémage du marché» défavorable à la grande régie en raison des obligations qu'entraîne la desserte de base.

En Suisse, la recherche de nouveaux marchés, déjà menée tambour battant par Télécom PTT, a de quoi rendre jaloux le Vorort, qui déclarait récemment que «la dépolitisation de l'entreprise des PTT, souhaitable, oblige aussi à une libéralisation des marchés des facteurs de production que sont le travail et le capital...». La loi devra impérativement remplir d'autres conditions, notamment permettre l'accès le plus rapide possible au marché des capitaux (cotation en bourse). Le Vorort ajoute que la loi devra également autoriser «l'assouplissement des conditions d'engagement du personnel par la création d'un statut de droit privé». D'autres questions auront aussi à être réglées par le droit privé, comme «le droit de grève et le recours à des caisses de pension autonomes»(...) (cité dans la documentation de la

EN COULISSES

(yj) En 1997, La Poste imprimera notamment deux timbres dits de propagande célébrant le centenaire de deux associations faitières: l'Union des Villes suisses et l'Union suisse des paysans. Il n'y aura donc pas de jaloux, ni chez les urbains, ni dans les campagnes.

L'administration fédérale recrute désormais plus ciblé: le niveau des emplois proposés dans les quotidiens de fin de semaine est adapté à leur lectorat. Au *Journal de Genève* les offres de «positions supérieures», et à *24 Heures* les postes de collaborateurs/trices d'administration et de conciergerie.

Dans quelques semaines devrait paraître le papier signé Bodenmann-Daguet appelant à la grande union rose-verte sous la bannière triomphante du PS. Même sortis faibles ou fortement affaiblis des élections nationales, les divers gauches et les écolos alémaniques hurlent déjà à l'irrespect des minorités.

Dans son *Bulletin* 1-2/1996 qui vient de paraître, le Crédit suisse rend hommage à celui qui fut son administrateur de 1958 à 1982, sauf la période de «prêt» au Conseil fédéral, de 1966 à 1973: Nello Celio. «Grâce à son rayonnement, à son charisme, mais aussi à sa ténacité, il a finalement, pas à pas, atteint son objectif.»

A fin janvier, l'hebdomadaire alémanique *Facts* (n° 4/96) présentait encore l'UDC Max Friedli, directeur d'un Office fédéral des transports abandonné par Ogi, comme le favori n° 1 dans la course à la succes-

sion du PDC Antonio Riva, directeur général de la SSR. Et de citer pas moins de onze concurrents possibles, en oubliant celui que, depuis des semaines, les insiders donnent gagnant: le radical Matthias Steinmann, présentement responsable des recherches sur l'auditoire des programmes suisses de radio-télévision.

MÉDIAS

Le 11 février, la chaîne «Suisse 4», version alémanique, a diffusé un «publireportage» pour un importateur d'automobiles. Fort bien fait et expressément mentionné comme tel, il s'appuyait sur la championne de ski Vreni Schneider comme personne de référence.

On le sait, Les 700 abonnés de *La Distinction* ont reçu le dernier n° à double. L'un des exemplaires, avec bulletin de versement, était destiné à faire un nouvel abonné. En effet, le tirage étant inférieur à 1000 exemplaires, le journal doit dorénavant, selon les nouvelles directives PTT, payer le port «lettre» (70 centimes) au lieu des 13 centimes (tarif journal antérieur). La différence représente la disparition de ce bimestriel paraissant depuis 8 ans. Evidemment le «Champignacisme» n'est pas toujours apprécié et si *La Distinction* disparaissait, ce serait pour certains «bon débarras». Par solidarité: adresse: case postale 204, 1000 Lausanne 9.

Les groupes Edipresse et Publicitas contrôleront 87% de l'Imprimerie du *Démocrate* à Délémont (+40%). Cette imprimerie détient 50% de participation à la société éditrice du *Quotidien jurassien*.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Daniel Marco (dm)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean Steinauer
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Jean-Luc Seylaz
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

●●●
Société pour le développement de l'économie suisse, SDES, 6.2.96).

Rappelons que l'actuelle LTC, entrée en vigueur en 1992, opérait un compromis, jugé vite dépassé, entre monopole et concurrence. La Suisse y était poussée, face au phénomène mondial de la libéralisation du marché des télécommunications et sous la pression de la libéralisation future de ce secteur, au sein de la Communauté européenne. Parallèlement devra s'opérer la refonte de la loi sur l'organisation des PTT (LOPT), qui comprendra notamment la privatisation partielle de la régie. Le Vorort pour sa part souhaite séparer cette révision en deux afin que la partie touchant les télécommunications puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible. L'industrie privée qui voulait à tout prix «libéraliser les télécommunications pour relancer l'économie» doit être satisfaite de la rapidité avec laquelle ce processus a commencé à se dérouler. ■

Précision

Les Editions de l'Aire nous communiquent: «Dans votre numéro 1245 du 15 février 1996, vous avez présenté l'ouvrage *Fenêtre sur le Léman* récemment paru, en mentionnant l'Aire comme éditeur. Or, les Editions de l'Aire ne sont que diffuseur et ont prêté gratuitement leur nom et prodigué quelques conseils pour favoriser cette publication éditée par l'Association «Fenêtre sur le Léman». Ladite association regroupe des chômeurs de la presse et du monde des arts graphiques. L'édition de cette brochure annuelle fait partie d'un programme d'emploi conçu par Mme Nicole Perret et qui a obtenu le soutien de l'OFIAMT.

Par égard pour les chômeurs, toutes les professions du livre (du distributeur au libraire) ont décidé de rogner sur leurs marges et de faire un effort particulier de promotion. En un mois, 20 000 exemplaires ont été vendus». ■